

Le repaire du hibou
1 le breil
44680 Sainte Pazanne



Conditions générales de vente

1. REGLEMENTS DU SEJOUR

Montant du séjour à verser en intégralité à la réservation. Pas de frais de dossier. Dès réception du règlement, vous recevrez dans les jours suivants, une confirmation de votre réservation par mail sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 10 jours.

2. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de Le repaire du hibou (comptes français uniquement).
- Virement bancaire (Banque populaire Le repaire du hibou)
- Chèques vacances (ANCV)

Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.

3. CAPACITE

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

4. MODIFICATION OU ANNULATION DE VOTRE SEJOUR AVANT VOTRE ARRIVEE

Toute modification demandée en terme de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services dans un délai minimum de 15 jours précédent votre date d'arrivée. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, nous retiendrons l'équivalent de 30% du séjour. Entre 30 et 8 jours avant le séjour, il sera retenu 60% du montant.

Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au Repaire du hibou.

En cas d'interruption du séjour en cours, 100% du montant du séjour restant sera dû et facturé.

En cas d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services

(N° d'urgence : 0670953250).

5. ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE REPAIRE DU HIBOU

En cas d'alerte météo « orange », avec des événements extérieurs annoncés (intempéries, tempête, orages) indépendants de notre volonté, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour

des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

6. TARIFS

Les tarifs figurant sur notre site Internet ou nos brochures sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de dispositions réglementaires, ils s'entendent toutes taxes comprises. Seul le prix figurant sur votre mail de réponse à votre réservation ou autre courrier de confirmation fait foi.

7. ENFANTS

L'âge des enfants est calculé par rapport à leur date d'anniversaire et la date de début du séjour. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé au début du séjour.

Les enfants sont durant l'intégralité du séjour sous l'entière et unique responsabilité de leurs parents et ne doivent pas être seul sur le site.

8. BONS CADEAUX (EMIS PAR LE REPAIRE DU HIBOU)

Nous vous recommandons de réserver le plus tôt possible afin de bénéficier du plus large choix de dates, les réservations peuvent s'effectuer quel que soit le jour de la semaine, y compris le week-end, selon les disponibilités.

Le bon cadeau est valable exclusivement au Repaire du hibou. Celui-ci est valable un an à partir de la date d'achat. Les frais de traitements sont offerts.

En cas de non utilisation à échéance de sa date de validité, de perte ou destruction du bon cadeau, ni son acheteur, ni son bénéficiaire ne pourront prétendre à son remboursement ou à un échange.

Le prix est exigible à la commande.

9. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques (chiens et chats uniquement) peuvent être admis dans les cabanes sous réserves qu'ils soient « propres », ne montent pas sur les lits et qu'ils soient sociables et tenu en laisse dans le parc (se renseigner à la réservation). Il n'y a pas de frais d'inscription supplémentaire, mais les animaux domestiques doivent être indiqués à la réservation (rubrique commentaire) et ils ne seront autorisés qu'avec l'accord du Repaire du hibou.

10. OBJETS DE VALEUR

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements.

11. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :

Le Repaire du hibou - 1 le Breil - 44680 SAINTE PAZANNE

12 QUELQUES REGLES :

Dans ce lieu naturel, l'homme est un invité. A ce titre et à fin de protéger cet endroit merci de

respecter les règles de conduite ci dessous :

- ne laisser aucun déchets (mégots, papiers, etc ...) dans le terrain
- respecter la faune et la flore (pêche no kill, pas de cueillette de plantes ou fleurs.... elles sont pour les abeilles)
- ne pas s'approcher des ruches
- ne pas toucher la cloture des ânes, elle est électrifiée.
- l'accès au domaine est interdit aux personnes non résidant dans les cabanes.

Le « matériel d'exporation » (jumelles et jeux) doivent être rangés après utilisation.

Un parking privé proche des cabanes est aménagé à l'intérieur de la propriété.

13 CONSIGNES DE SECURITE :

Les cabanes ont été réalisées par la société NID-PERCHE®, entreprise spécialisée, elles sont aux normes DTU 31.2 NF P 21-204.

Elles sont facilement accessibles par des passerelles, des escaliers droits sécurisés.

Les terrasses sont fermées par des trappes et les rambardes ont des hauteurs réglementaires.

Les cabanes sont équipées d'extincteurs et de détecteurs de fumée.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des cabanes.

La consommation d'alcool sur le site est sous la responsabilité du locataire.

Les enfants sont durant l'intégralité du séjour sous l'entière et unique responsabilité de leurs parents et ne doivent pas être seul sur le site.

14 RESPECT DES EQUIPEMENTS :

Les draps et serviettes de toilette sont fournis.

Les dessus de lit et rideaux étant de qualité, toute dégradation ou salissure donnera lieu à dédommagement (note de pressing).

toute détérioration causée entraînera le paiement des frais de remplacement, rénovation à l'identique (matériel ou travaux).

15 LITIGE

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Nantes est reconnue.